

Expéditeur

Son Excellence
Mohamed Ould Abdel Aziz
Président de la République Islamique de Mauritanie
B.P. 184
Nouakchott
MAURITANIE

Lieu, date

Cas de Mohamed Ould Cheikh Mkhaitir, blogueur condamné à mort pour apostasie

Votre Excellence, Monsieur le Président de la République,

Par la présente, je voudrais vous exprimer mon inquiétude en ce qui concerne le sort de Mohamed Ould Cheikh Mkhaitir. En décembre 2013, ce blogueur âgé de 32 ans avait mis un article en ligne qui critiquait ceux qui utilisent la religion pour marginaliser certains groupes dans la société mauritanienne. Suite à cet article, Mohamed Mkhaitir a été maintenu en détention provisoire pendant près d'un an. Durant son procès, le juge a dit à Mohamed Mkhaitir qu'il était accusé d'apostasie pour « avoir parlé avec légèreté » du prophète Mahomet. Bien qu'il avait expliqué que son article avait pour seul but de dénoncer ceux qui utilisent la religion pour rabaisser les autres, il a été condamné à mort pour apostasie le 24 décembre 2014 par le tribunal de Nouadhibou, dans le nord-ouest de la Mauritanie. La cour d'appel a finalement annulé son jugement de mort le 9 novembre 2017 et l'a condamné à deux ans de prison. Ayant déjà passé plus de trois ans en détention, il devrait être libéré peu de temps après. Mais il reste toujours en isolement cellulaire. L'état de santé de Mkhaitir se dégrade de jour en jour et nécessite une assistance médicale.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir libérer immédiatement le blogueur Mohamed Mkhaitir et assurer sa sécurité. Bloguer n'est pas un crime et, conformément à la décision du tribunal mauritanien, il doit être libéré immédiatement sans condition. De plus, je vous exhorte de lui permettre un accès complet aux membres de sa famille, à son avocat et à un traitement médical. La disposition du code pénal mauritanien, imposant la peine de mort pour apostasie, constitue une violation des droits de l'homme et des obligations internationales de la Mauritanie. Elle devrait être supprimée. En outre, j'espère que la Mauritanie décrète un moratoire officiel sur la peine capitale en vue de son abolition définitive.

J'ai écrit cette lettre pour des raisons strictement humanitaires. Une réponse de votre part m'obligerait.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération,

(Signature)

Copie
S.E. Monsieur Mohamed Mahmoud Ould Brahim Khilil
Ambassade de la République Islamique de Mauritanie
Kommandantenstraße 80
D-10117 Berlin
Allemagne